

temps à autre à faire de l'esprit, même s'il n'y réussit guère. Mais je n'ai pas d'exemple du rapport. J'évoque un article paru dans les journaux et rapportant les remarques du président de la section canadienne de la Commission mixte internationale. Je demande tout simplement quand sera rendu public ce rapport important qui, d'après le président, serait le plus complet jamais préparé, car il suscitera certainement beaucoup d'intérêt. J'estime qu'on devrait me permettre de poser cette question sans interjections facétieuses.

LES COALITIONS

LES MÉDICAMENTS—LA FIXATION DES PRIX PAR LES PHARMACIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les graves conséquences qu'aura pour tous les programmes fédéraux et provinciaux la décision de la Société des pharmaciens professionnels de la Colombie-Britannique d'ajouter un supplément d'un dollar au prix des ordonnances pour les assistés sociaux, et comme le ministre du Bien-être de la Colombie-Britannique a demandé, il y a une semaine, que la Direction des enquêtes sur les coalitions se prononce rapidement sur le sujet, le ministre indiquerait-il quelle suite a été donnée jusqu'ici à la demande?

M. l'Orateur: Une question de ce genre ne pourrait-elle pas être débattue sur la motion d'ajournement ou être inscrite au *Feuilleton*?

Mme MacInnis: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je crois la question importante, car le ministre du Bien-être a déclaré que les pharmaciens déjà ne reçoivent pas moins...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est peut-être importante, mais l'honorable représentante me semble plutôt chercher noise au ministre, et je ne crois pas que la question ainsi posée puisse être reçue. L'honorable représentante sait que, s'il y a urgence, elle peut, d'après le Règlement, donner avis de la question qui sera alors débattue au moment de l'ajournement.

Mme MacInnis: Il y a un dernier point que j'aimerais signaler, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre se levait pour répondre à ma question.

M. l'Orateur: Il pourra tout aussi bien se lever à dix heures.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles).]

LA CONSOMMATION

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES SALAIRES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Il ne peut y avoir de question supplémentaire, mais le député peut peut-être poser une question connexe.

M. Baldwin: C'est une question connexe qui n'a rien de litigieux. Le ministre a-t-il eu avec le premier ministre une rencontre fructueuse des esprits qui lui permette de dévoiler le nom des futurs membres de la Commission des prix et des salaires?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Nos esprits sont sur le point de se rencontrer, monsieur l'Orateur.

LA RECHERCHE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT MACDONALD SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Est-il maintenant en mesure de répondre à la question que j'ai adressée au premier ministre vendredi dernier, celui-ci ayant alors déclaré que le secrétaire d'État y répondrait quand il se trouverait à la Chambre? Ma question était la suivante: Comment le gouvernement entend-il procéder pour donner suite aux recommandations de grande portée du rapport Macdonald sur la recherche scientifique.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ce rapport soit prêt depuis assez longtemps pour qu'on puisse s'attendre à ce que le gouvernement ait une politique détaillée et toute prête. Nous n'avons connu le contenu du rapport que jeudi dernier. Je ne saurais même dire exactement à quel point ce rapport affecte les responsabilités du ministère dont je fais partie.

[Traduction]

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question, dont je lui ai donné avis, s'adresse au secrétaire d'État. Vu que, selon la loi établissant la Compagnie des jeunes Canadiens promulguée il y a trois ans, il